

DECLARATION DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Année scolaire ou académique indiquée au recto

Je soussigné(e) (nom et prénom) _____

certifie que (nom et prénom du jeune) _____

est (a été) inscrit dans notre établissement d'enseignement (nom et adresse) _____

pour suivre les cours de _____
ou pour préparer la remise d'un mémoire de fin d'études supérieures, dont le dépôt est prévu le _____ au plus tard pour l'année scolaire ou académique indiquée ci-dessus qui a commencé le _____ et se termine (s'est terminée) le _____ et dont les périodes de vacances sont fixées comme suit :

vacances de Noël : du _____ au _____ (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur)

vacances de Pâques: du _____ au _____ (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur)

vacances d'été : du _____ au _____

10. Enseignement secondaire à temps plein et enseignement secondaire de promotion sociale

Le jeune suit-il au moins 17 heures de cours par semaine ? OUI NON

Sont assimilées à des heures de cours :

1. les heures de stages obligatoires, si l'accomplissement de ceux-ci est une condition pour l'obtention d'un diplôme, certificat, ou brevet légalement réglementé ;

2. les heures d'exercices pratiques obligatoires, sous la surveillance de professeurs, dans l'établissement d'enseignement ;

3. (au maximum) 4 heures d'études obligatoires et sous surveillance dans l'établissement d'enseignement.

20. Enseignement secondaire à temps partiel / formation reconnue

21. Le jeune suit-il un enseignement à temps partiel organisé aux conditions fixées par la Communauté concernée ? OUI NON

22. Le jeune suit-il une formation reconnue visée à l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire ? OUI NON

30. Enseignement de musique Voir la rubrique 40 ci-après

40. Enseignement supérieur

41. L'étudiant s'est-il inscrit au plus tard le 30 novembre de l'année académique en cours pour au moins 27 crédits ? OUI NON

Dans la négative : l'étudiant s'est inscrit le ___/___/___ pour _____ crédit

42. Le jeune a-t-il bénéficié d'une deuxième session prolongée après avoir achevé au moins 41 crédits durant l'année académique précédente? Le dernier jour de la deuxième session est le _____? OUI NON

43. Pour l'enseignement professionnel supérieur qui n'est pas organisé en crédit : l'étudiant est-il inscrit pour 13 heures de cours par semaine au mois ? OUI NON

50. Enseignement supérieur de promotion sociale

51. Les cours correspondent-ils à un programme complet et de plein exercice ? OUI NON

52. L'étudiant s'est-il constitué, avec l'autorisation de l'autorité académique ou de l'autorité de l'école, un programme comportant au moins 13 heures de cours par semaine ? OUI NON

53. L'étudiant est-il inscrit pour une année supplémentaire pour l'épreuve intégrée (éventuellement avec des cours ?) OUI NON

60. Enseignement spécial

61. S'agit-il d'un enseignement spécial ? OUI NON

70. Pour tous les types d'enseignement

71. (ne pas remplir si vous avez répondu OUI à une des questions de la rubrique 40)
L'étudiant suit-il les cours depuis le début de l'année scolaire ou académique ? OUI NON

Depuis le _____

72. Indiquez les périodes de stages et le montant brut des salaires ou des indemnités du _____ au _____ accordés mensuellement : _____ brut par mois

Si le jeune cesse ultérieurement de suivre les cours ou si le nombre de crédits devient inférieur à 27, vous devez nous fournir une nouvelle attestation.

Cachet de l'établissement d'enseignement. Je déclare avoir complété correctement la présente déclaration.

Date : _____

Signature :

